

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4232

objet : **Rénovation et gestion des huit tunnels - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la gestion des huit tunnels.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-1 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse une fois deux années.

L'engagement de commande serait de 200 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum pour deux ans et de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour quatre ans.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la gestion des huit tunnels seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la gestion des huit tunnels et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ou le groupement retenu par la commission permanente d'appel d'offres pour un montant de 200 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum et une durée de deux ans, et éventuellement renouvelable une fois deux années par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2006, 2007 et éventuellement 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,